

20
TERRE
DE JEUX
24



L'OLYMPISME

*L'important c'est de participer.
Alors venez nombreux aux animations.*
- Semaine Terre de jeux du 19 au 24 juin
- journée grand public du 24 juin au
forum des sports

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST

N° 216 Mars-Avril 2023

LES ECHOS

DE



EDITO

Les effets de l'inflation galopante ne cessent de peser sur les budgets des Français. Celui des ménages en premier lieu mais également celui des collectivités en charge de nombreux services nécessaires à la population au quotidien.

Cela est et restera notre priorité budgétaire en particulier le secteur de l'enfance de plus en plus plébiscité par les parents.

Le budget communal 2023 a été voté début mars. Les investissements nombreux sont inscrits pour cette année, ils représentent un montant de près de 10 M€ dont 4 pour le projet de boulevard urbain de la Route Départementale 1084 dont les travaux débuteront à l'automne prochain pour une durée d'un an et généreront quelques difficultés de circulation dont je m'excuse par avance.

En période de crise, l'immobilisme, et pire le repli, ne sont pas une option car ils pourraient amplifier les effets de cette dernière. Adaptons-nous et continuons à avancer !

Pierre GOUBET
Maire de Saint-Maurice-de-Beynost



ZOOM SUR PAGES 2 A 5

- ⊙ Le budget prévisionnel 2023

VIE MUNICIPALE PAGES 5 A 7

- ⊙ Repas des aînés
- ⊙ Centre de loisirs
- ⊙ CJC : La collecte solidaire
- ⊙ Le portrait
- ⊙ Un nouveau nom pour notre commune

VIE COMMUNAUTAIRE PAGES 7 A 8

- ⊙ Comment éliminer ses déchets verts ?

VIE ASSOCIATIVE PAGES 8 A 11

- ⊙ Le Sou des écoles
- ⊙ Artemis
- ⊙ Le Club Amitié Loisirs
- ⊙ L'Académie de musique et de danse
- ⊙ O.B.S.M.
- ⊙ Ain Sud Foot

VIE PRATIQUE PAGE 12

- ⊙ Vidéo-verbalisation
- ⊙ Agenda - Etat civil

LE BUDGET PREVISIONNEL 2023



Comme chaque année, le budget prévisionnel (BP) 2023 de la commune a été présenté et voté au cours de la séance du conseil municipal du 2 mars 2023. Celui-ci constitue le document budgétaire par excellence par lequel la collectivité prévoit ses dépenses et ses recettes sur une année civile. Son rôle est donc majeur dans la mise en œuvre de la politique locale et des projets qui en découlent.

Afin de nous en expliquer les détails et les subtilités, l'équipe des Echos a décidé d'aller à la rencontre de l'adjoint en charge des finances, M. Didier JUHEN.

Les Echos (LE) : Bonjour M. JUHEN. Pourriez-vous nous dresser un bilan de l'année écoulée dans un contexte économique et géopolitique difficile ?

Didier JUHEN (DJ) : En effet, l'année 2022 s'est déroulée dans un contexte économique bien particulier au cours duquel nous avons connu une période d'inflation très importante et soudaine que les observateurs économiques n'avaient pas vraiment anticipée. Paradoxalement, celle-ci n'a que légèrement impacté l'exécution du budget 2022 notamment parce que nos contrats d'électricité et de gaz en cours nous ont protégés des effets dévastateurs de l'inflation. Pour autant, notre masse salariale a, quant à elle, bien été impactée par les effets de la crise à cause de la mise en place des mesures d'ajustement des indices plancher de la fonction publique territoriale pour rester au niveau du SMIC mais aussi à cause de la revalorisation du point indice de 3,5 %. Ces mesures ont permis, sinon de maintenir, du moins de ne pas obérer de manière importante le pouvoir d'achat des Français.

Concernant la section d'investissements, le fait marquant a été l'obligation de déclarer infructueux l'appel d'offres portant sur la requalification de la RD 1084 et de la place Charles De Gaulle, l'enveloppe budgétaire initialement prévue pour ces projets étant très largement dépassée en raison de l'explosion des coûts des matières premières notamment des enrobés, nous obligeant ainsi à reporter cet investissement sur l'année suivante. C'est donc dans ce contexte inflationniste que nous avons élaboré le budget 2023 ».

LE : Pourriez-vous justement nous expliquer le processus d'élaboration du budget communal 2023 ?

DJ : « C'est un processus très long qui s'étale sur environ 5 mois (depuis octobre dernier) et qui associe à la fois les services et les élus. Ainsi, le cycle budgétaire a débuté par l'envoi d'une lettre de cadrage à destination de tous les chefs de service et des adjoints. Cette année, les principales lignes directrices portaient sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, la mobilisation des subventions auprès des institutions partenaires telles que le Conseil départemental, le Conseil régional et l'Etat chaque fois que possible et enfin une programmation des dépenses d'investissement conformément à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI). Les demandes budgétaires des services ont été ensuite présentées, expliquées et argumentées au cours d'un échange entre le chef de service et son adjoint référent d'une part, et le DGS (Directeur général des services) et l'adjoint aux finances d'autre part. A l'issue de ce dialogue, la commission finances a pris le relais pour opérer des arbitrages. Parallèlement, le service finances s'est attaché à recueillir tous les éléments comptables auprès de la DGFIP pour clore le budget 2022 afin que le conseil municipal puisse décider de l'affectation du résultat 2022 avant le vote du budget suivant. Mais ce n'est pas fini ! En effet, la loi nous impose la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté en conseil municipal et qui tient lieu de feuille de route pour l'élaboration du futur budget qui n'est voté qu'à la fin de ce long processus. »

LE : Quelles ont été les variables à prendre en compte pour élaborer le nouveau budget ?

DJ : « Pour la section englobant les dépenses de fonctionnement, l'inflation impactant encore fortement le coût des matières premières et des énergies, toute la difficulté a été d'estimer au plus juste les surcoûts induits notamment pour les dépenses de gaz et d'électricité. Ainsi, nous avons prévu d'augmenter globalement ces deux budgets de près de 130 000 € (+60 %) par rapport au réalisé 2022. A noter que notre politique d'investissement dans le passage en LED de l'éclairage public et des bâtiments municipaux permet d'amortir significativement le choc !

De même, pour les charges de personnel, qui représentent près de 50 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, nous avons prévu une augmentation d'environ 5 % par rapport à 2022, notamment à cause, d'une part, des conséquences de la revalorisation en juillet 2022 du point indice qui va s'appliquer sur une année pleine en 2023 et, d'autre part, de la prise en compte de l'évolution de carrière des agents elle aussi majorée.

Concernant les recettes de fonctionnement,

essentiellement constituées par les impôts, les taxes, les dotations et les participations des organismes publics, nous nous sommes basés sur des recettes stables comparables à celles de 2022, hormis pour les produits fiscaux qui seront en très légère hausse pour la part communale. »

LE : A ce propos, les habitants de notre commune doivent-ils s'attendre à une augmentation de la fiscalité locale ?

DJ : « Malheureusement, dans ce contexte inflationniste, la réponse est ... oui et ce pour trois raisons dont deux complètement indépendantes de la volonté des élus de notre collectivité.

Tout d'abord, la loi de finances 2023 votée par le Parlement instaure une revalorisation de 7,1 % des bases locatives qui servent d'assiette pour l'application du taux des collectivités territoriales pour le calcul du montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Ensuite, pour la première fois depuis la création de notre communauté de communes, la CCMP projette dans son ROB 2023 d'activer sa possibilité de collecter de la TFPB avec un taux compris entre 2 et 3 %.

Enfin, au niveau communal, à l'image de l'ensemble des communes de la CCMP, nous avons révisé nos taux à la hausse de 3 %, soit un taux de 26,02 % au lieu de 25,26 % pour la TFPB. Ce taux qui n'avait pas été réévalué depuis 2018 restera néanmoins le plus bas des communes composant la CCMP et permettra de compenser partiellement l'inflation subie par tous les postes de dépense et surtout de maintenir un haut niveau de services rendus à la population.

Sur ce point délicat de la fiscalité locale qui touche directement au porte-monnaie des Mauriciens, je tiens à insister sur le fait que la commune ne sera responsable qu'à hauteur de 0,76 % de la hausse qui sera constatée sur le montant total à payer situé en bas du prochain avis d'imposition ».

LE : Et pour les investissements ?

DJ : « Dans le cadre de la PPI, nous avons dû faire des choix au niveau des investissements prévus en début de mandat. Nous avons décidé bien évidemment de garder notre projet majeur du mandat qui est la réhabilitation de la RD 1084 (3 570 000 €) et de la place Charles de Gaulle (500 000 €) dont les premiers travaux devraient débuter cet automne. En revanche, certains projets, principalement des réfections de voiries, ont dû être « gelés » et ne feront l'objet d'investissements que si le contexte économique s'améliore.

Parmi les autres projets qui seront réalisés en 2023, je peux citer les travaux de mise en conformité du pont Maurice Cusin (510 000 €), les travaux d'entretien et de réfection de voiries (289 800 €), des enfouissements de réseaux, ainsi que l'éclairage public (93 000 €),

la création de 3 pistes de padel (600 000 €) sous réserve d'obtention des subventions correspondantes pouvant couvrir potentiellement 80 % du montant de l'investissement, des travaux dans les bâtiments municipaux (300 000 €), la suite du déploiement de la vidéo protection (155 000 €) et, enfin, divers équipements pour les services de la Mairie (111 400 €). Bien évidemment en face de ces dépenses d'investissement, il faut des recettes !

Outre l'emprunt de 2 500 000 € réalisé en 2022 pour financer une partie du projet de requalification de la RD 1084, les sources de financement sont très majoritairement composées de fonds propres issus du cumul de l'autofinancement dégagé au fil des ans pour un montant de plus de 6 000 000 € complétés principalement par les sommes perçues dans le cadre de la taxe d'aménagement (300 000 €) et diverses subventions déjà obtenues (136 000 €) et d'autres à venir. »

LE : Et qu'en est-il de l'endettement de la commune ?

DJ : « Au 1er janvier 2023, le capital restant dû de l'encours de dette s'élèvera à 3 400 470 € répartis sur 9 emprunts. L'annuité de la dette qui avait fortement diminué ces dernières années augmente à la suite de la souscription du prêt de 2,5 millions d'euros en 2022. La dette est ainsi estimée à environ 830 €/habitant pour 2023 (contre 290 €/hab en 2022), ce qui est très légèrement supérieur à la moyenne des communes de même strate (771 €/hab). La capacité de désendettement de la commune est ainsi estimée à environ 3,2 ans. En comparaison, elle est de 4,3 ans dans les communes de taille comparable.

Je précise qu'en 2025, nous retrouverons sensiblement le même niveau d'endettement qu'en 2022, conséquence de l'extinction du remboursement de certains emprunts. »

LE : En conclusion ?

DJ : « Malgré la crise que nous traversons, je constate que tous nos ratios financiers servant d'indicateurs sur la santé financière d'une collectivité territoriale sont au vert démontrant ainsi une gestion saine et responsable des finances de la commune depuis de nombreuses années. Cela nous permet aujourd'hui de poursuivre notre politique ambitieuse d'investissements tout en maintenant des services de qualité pour le bien de la collectivité et de ses usagers. »

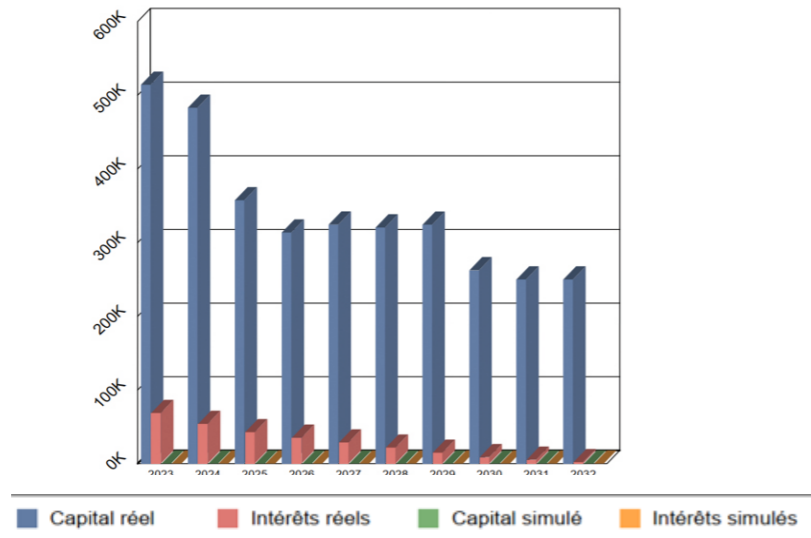
Le procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier est disponible sur le site internet de la commune.

Vous pouvez aussi vous le procurer sur simple demande en mairie.

Prochain conseil : Jeudi 6 avril 2023

LE BUDGET EN CHIFFRES...
BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE : 21 381 535,65 EUROS

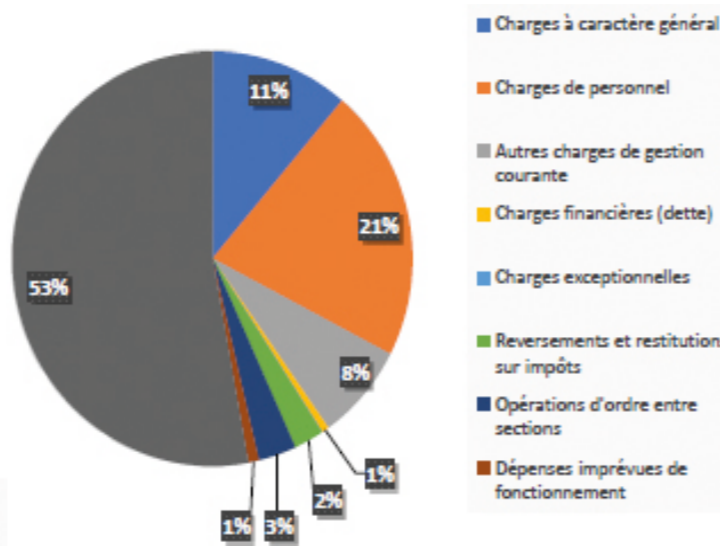
Analyse de la dette



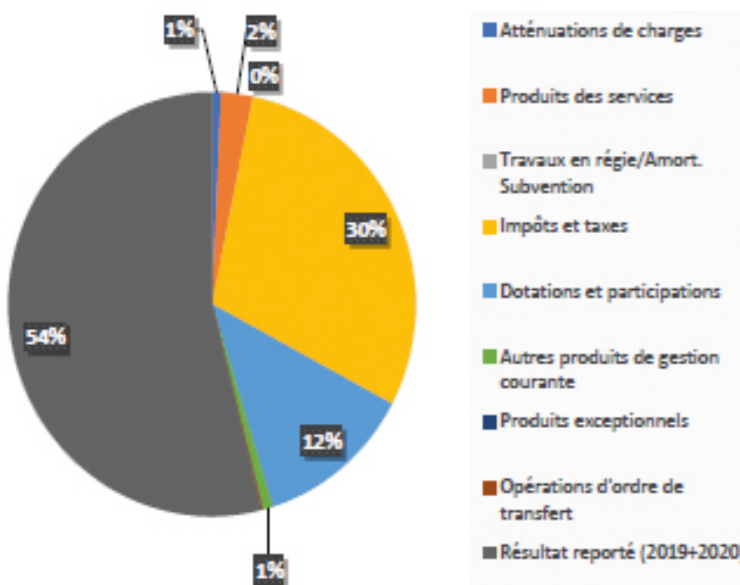
Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 11 764 585,57 €

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	1 319 036,45 €
Charges de personnel	2 518 725,00 €
Autres charges de gestion courante	890 476,00 €
Charges financières (dette)	69 419,03 €
Charges exceptionnelles	2 000,00 €
Reversements et restitutions sur impôts	285 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	360 670,00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	100 000,00 €
Virement à la section d'investissement	6 219 259,09 €
TOTAL	11 764 585,57 €

Répartition dépenses de fonctionnement 11 764 585,57 €



Répartition recettes de fonctionnement 11 764,57 €

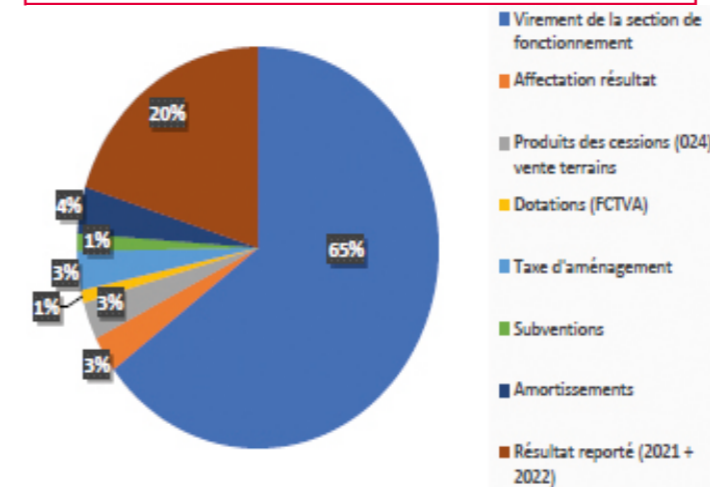


Recettes de fonctionnement	
Atténuations de charges	83 800,00 €
Produits des services	295 600,00 €
Travaux en régie/Amort. Subvention	
Impôts et taxes	3 479 145,00 €
Dotations et participations	1 456 554,00 €
Autres produits de gestion courante	96 740,00 €
Produits exceptionnels	2 375,00 €
Opérations d'ordre de transfert	13 870,00 €
Résultat reporté (2019+2020)	6 336 501,57 €
TOTAL	11 764 585,57 €

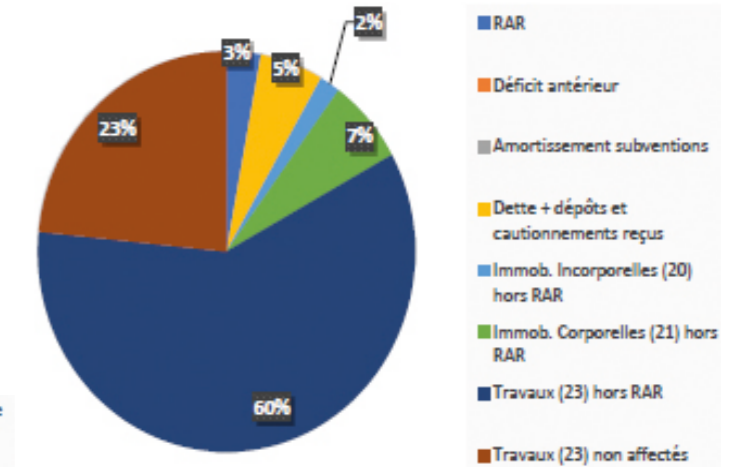
Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 9 616 950,08 €

Dépenses d'investissement	
RAR	280 244,34 €
Déficit antérieur	0,00 €
Amortissement subventions	2 500,00 €
Dette + dépôts et cautionnements reçus	521 000,00 €
Immob. Incorporelles (20) hors RAR	168 685,50 €
Immob. Corporelles (21) hors RAR	660 935,50 €
Travaux (23) hors RAR	5 731 924,00 €
Travaux (23) non affectés	2 251 660,74 €
TOTAL	9 616 950,08 €

Répartition recettes d'investissement 9 616 950,08 €



Répartition dépenses d'investissement 9 616 950,08 €



Recettes d'investissement	
Virement de la section de fonctionnement	6 219 259,09 €
Affectation résultat	280 244,34 €
Produits des cessions (024) vente terrains	288 200,00 €
Dotations (FCTVA)	100 000,00 €
Taxe d'aménagement	300 000,00 €
Subventions	136 120,00 €
Amortissements	360 000,00 €
Résultat reporté (2021 + 2022)	1 933 126,65 €
TOTAL	9 616 950,08 €

REPAS DES AINÉS

Organisé le 21 janvier dernier par le CCAS à la salle des fêtes, le repas des aînés a réuni, cette année, plus de 130 convives. Encore une belle participation de nos aînés qui démontre, s'il en était besoin, le succès de cet événement. Au menu : repas gastronomique et bonnes saveurs, petits verres de vin, desserts savoureux concoctés par le traiteur « Aux Délicatesses ». Nos aînés ont apprécié cette journée conviviale et festive qui s'est poursuivie en musique et chansons. Quelques pas de danse, au rythme de l'orchestre de « JP Evènement », ont permis aux convives de clore cet après-midi dans la bonne humeur. Pour la deuxième année consécutive, les enfants du centre de loisirs avaient préparé des cartes de vœux et des décorations pour orner les tables de leurs aïeux. D'ici la fin de l'année, le CCAS organisera de nouveau cet événement festif pour 2024.

A noter dans vos agendas : comme chaque année, les inscriptions se feront en octobre et les coupons réponse seront distribués dans les Echos et disponibles en Mairie.

Pensez à vous inscrire afin de partager ce beau moment festif ! A l'année prochaine.

... VIE MUNICIPALE

CENTRE DE LOISIRS

Retour sur les vacances d'hiver

Durant les vacances d'hiver, de nombreux enfants de notre commune et des alentours ont pu s'amuser au centre de loisirs. Seule ombre au tableau en raison du très beau temps, nous avons été obligés d'annuler la sortie à la neige. Les enfants ont pu tout de même profiter de superbes activités en remplacement : parc d'aventure multi-jeux en intérieur pour les petits et laser game et cube challenge pour les grands. Une sortie à la patinoire et au cinéma ainsi que de nombreuses animations et grands jeux proposés par les équipes d'animation ont permis de peaufiner ces vacances.



CENTRE DE LOISIRS (SUITE)

Zoom sur les prochaines vacances de Printemps

Pour les prochaines vacances, cap sur des sorties thématiques en rapport avec la période.

Au programme :

- une sortie à la ferme et au théâtre pour les petits ;
- une sortie au musée du chocolat Valrhona et un après-midi piscine pour les grands ;
- une journée avec du space laser pour les grands à la Sathonette.

Un grand jeu de printemps sera organisé par les animateurs pour « mélanger » tous les enfants. Une matinée d'adaptation avec les enfants de la crèche sera aussi proposée pour permettre d'anticiper leur venue l'année prochaine.

LA COLLECTE SOLIDAIRE

Les membres du CJC ont eu à cœur, pour ce début d'année et au vu du contexte actuel, d'organiser une collecte solidaire en partenariat avec l'association des Restos du cœur.

Durant une semaine, du 20 au 24 février, les jeunes



conseillers ont distribué des flyers devant les écoles, échangé avec des membres de l'association des Restos du cœur et, pour finir, collecté des denrées devant les écoles.

Ce projet a remporté un grand succès grâce à la mobilisation de tous. En effet, ce sont 121 kg de dons qui ont été récoltés pour l'association avec, en majorité, des produits secs (féculents), des produits d'hygiène et des pots de confiture.

Un grand remerciement donc aux familles, aux agents municipaux, à la police municipale ainsi qu'au club de foot du Mas Rillier, qui se sont tous mobilisés pour participer à cette collecte. Un remerciement aussi aux parents du Sou des écoles qui ont participé à la gestion des stands durant les collectes.

PORTRAIT

Pour ce deuxième portrait de cette année 2023, nous vous proposons de découvrir Mme Solange MOGUET, nouvelle responsable des affaires générales qui a pris ses fonctions le 27 février dernier.

Les Echos (LE) : Bonjour Mme MOGUET. Afin que les habitants de notre commune puissent mieux vous connaître, pourriez-vous nous parler de votre parcours professionnel ?

SM : « Après un baccalauréat ES, j'ai effectué des études de droit et obtenu un master 2 Droit public à l'Université de Chambéry. A l'issue de mes études, j'ai intégré la fonction publique territoriale pour remplacer un agent puis j'ai été titularisée sur le même poste. A cette occasion, j'ai exercé des missions dans le domaine des finances. Deux ans après, j'ai déménagé dans l'Ain et rejoint la mairie de Péronnas en tant que gestionnaire des marchés publics. Quatre ans plus tard, j'ai postulé à la mairie d'Ambutrix et j'en ai profité pour passer le concours de rédacteur principal (catégorie B). Pendant ces huit années, j'y ai exercé la fonction de secrétaire de mairie. »

LE : Pourquoi avoir postulé sur notre commune ?

SM : « Pour une évolution professionnelle, un changement de carrière, j'avais besoin de renouveau et de me challenger. J'ai tout de suite été attirée par le poste proposé et décidé de candidater. »

LE : Pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste

vos missions ?

SM : « Ma mission principale, en tant que gestionnaire des marchés publics, est de participer à l'élaboration des documents de consultation des entreprises et au suivi des marchés publics. A ce titre, je suis en lien direct avec tous les services, surtout avec les services opérationnels, pour recenser leurs besoins au sens large : fournitures de matériel, de travaux, recours à des prestataires extérieurs pour assurer des services d'entretien, de maintenance ainsi que la préparation des événements et des festivités, ... Ensuite, je mets en œuvre les procédures juridiques d'achat. En résumé, je m'occupe de la commande publique. L'essentiel de mon travail est d'être un support juridique car il existe de nombreuses règles et procédures à respecter notamment pour la rédaction et la passation des contrats.

Je m'occupe également de la comptabilité d'investissement, du mandatement au recouvrement des créances, participe à l'élaboration du budget communal et assure le suivi de l'inventaire communal.

Enfin, je seconde la gestionnaire RH, notamment sur la gestion de la paie et des carrières. J'aurai aussi des missions plus ponctuelles comme par exemple la formation, l'élaboration du document unique dans le domaine de la sécurité. C'est donc un poste polyvalent qui permet d'œuvrer dans de nombreux domaines divers et variés. »

LE : Quelles sont les compétences et les qualités que vous avez développées ?

SM : « Je dirai qu'il faut avoir une bonne connaissance du fonctionnement d'une collectivité, être organisé et force de propositions, posséder une bonne culture juridique, être consciencieux lors de l'élaboration et la rédaction des documents juridiques. »

LE : Avez-vous des hobbies ?

SM : « Je pratique régulièrement la course à pied, en loisir bien sûr (rires...) ainsi que le pilates, c'est-à-dire du renforcement musculaire profond. »

LE : Dernière question : comment s'est passée votre intégration ?

SM : « Très bien ! J'ai été très bien accueillie. Les collègues sont bienveillants et disponibles pour m'aider à exercer mes nouvelles missions, nombreuses et variées ! ».

L'équipe des Echos vous remercie pour le temps consacré

et vous souhaite plein de réussite dans votre nouvelle fonction.



UN NOUVEAU NOM POUR NOTRE COMMUNE !

C'est par la voie d'un communiqué de presse que la nouvelle préfète de l'Ain, Mme Cécile AMBIGU, a fait savoir que la préfecture de l'Ain souhaitait que la commune de Saint-Maurice-de-Beynost change de nom car, selon les termes du communiqué, « cela crée une confusion non seulement dans l'esprit du public mais aussi des administrations qui enregistrent chaque année de nombreuses plaintes des administrés ». En effet, « de trop nombreuses communes de l'Ain portent le nom de Saint-Maurice, comme par exemple Saint-Maurice-de-Gourdans ou encore Saint-Maurice-de-Rémens pour les plus connues, et cela occasionne de nombreuses erreurs administratives. Il faut donc mettre un terme à cette situation inextricable. » Saisi du problème, le conseil municipal a décidé de proposer à la population mauricienne de choisir un nouveau nom en organisant un référendum local au mois de juin. Deux nouveaux noms ont été proposés par les élus : Maurice-les-Fontaines et Maurice-la-Côtière. Les habitants de la commune sont invités à déposer leurs propositions dans une boîte à idées disponible à l'accueil de la mairie et ce jusqu'au 15 mai prochain. Le conseil municipal se réunira en session extraordinaire le jeudi 18 mai à 19h en mairie pour examiner les différentes propositions, choisir le nouveau nom et fixer la date du référendum. Mauriciennes, Mauriciens, à vos bulletins !

VIE COMMUNAUTAIRE

COMMENT ELIMINER SES DECHETS VERTS

Engagée dans un plan de prévention et de réduction des déchets avec Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés dans le département de l'Ain, la CCMP vous propose différentes solutions pour éliminer vos déchets verts, qui peuvent faire l'objet de tarifs préférentiels ou d'une aide financière en fonction de l'option choisie : lombricomposteur ou broyeur de déchets verts.

Qu'est-ce qu'un lombricomposteur ?

Le lombricompostage est une technique utilisant un processus naturel et écologique. Elle consiste à placer dans un récipient (le lombricomposteur), des vers de terre qui se nourrissent des déchets organiques que nous pro-

duisons.

Après une phase de digestion, on obtient un produit stable, mature, de couleur noire, d'aspect grumeleux, avec une bonne odeur de sous-bois, appelé le lombricompost.

Ainsi, le lombricompost est un amendement, c'est-à-dire qu'il permet d'enrichir la terre. Il est directement assimilable par les végétaux.



Pourquoi broyer ses déchets verts ?

Le broyage des déchets verts présente le double avantage de diminuer le volume des déchets produits et de permettre leur réemploi sous forme de paillage ou de compostage. Il va permettre de transformer les tailles de haies, broussailles, tiges sèches et branches mortes en une ressource précieuse pour le jardin.

Les utilisations de ce broyat sont nombreuses :

- fin et bien défibré, il équilibrera et structurera un compost riche en matériaux verts azotés (déchets de cuisine) ;
- en gros copeaux et peu défibré, il fera un paillage durable pour les allées, vivaces et arbres fruitiers ;
- les broyats issus de feuillus fraîchement coupés seront intégrés directement dans la couche superficielle du sol.



Un bon moyen de réduire ses allers-retours en déchèterie !

Pour mémoire, le règlement sanitaire départemental stipule que le brûlage à l'air libre est interdit. Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants comme les particules mais aussi les composés cancérigènes tels que les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène. C'est pour cette raison que la CCMP, chargée de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées sur le territoire, s'est engagée dans un plan de prévention sur la réduction des déchets et promeut des actions sur ce thème. Ainsi, dans le cadre de ses compétences, elle assure notamment la gestion et l'exploitation de la déchèterie située à Miribel qui permet de collecter séparément différents types de déchets, dont des déchets végétaux appelés également « déchets verts ». Ces déchets, composés essentiellement de résidus de coupes ou de tailles de haies, de tontes de pelouse, de petites branches d'arbres ou d'arbustes peuvent être broyés directement par les particuliers. C'est pourquoi la CCMP propose une aide financière pour les particuliers souhaitant acquérir ou louer un broyeur pour traiter les déchets verts et utiliser le broyat obtenu dans leur jardin.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : environnement@cc-miribel.fr ou contacter directement le service de gestion des déchets de la CCMP.

SOU DES ECOLES : AVRIL GOURMAND, MAI PRINTANIER !

Le Sou des écoles est une association de parents d'élèves bénévoles dont le but est de co-financer les activités des écoles de Saint-Maurice-de-Beynost. A ce titre, il organise des événements tout au long de l'année ! Cela permet à nos enfants d'avoir une scolarité encore plus belle !

Adhérez pour 3 € seulement et bénéficiez de réductions chez les commerçants partenaires de Saint-Maurice-de-Beynost, liste à retrouver sur notre page Facebook.

Nous vous proposons, pour les deux prochains mois, de participer aux manifestations suivantes :

AVRIL GOURMAND

Vente de chocolats artisanaux

Les cloches vont bientôt passer, venez soutenir le Sou des écoles en choisissant vos chocolats artisanaux, réalisés par une maman bénévole chocolatière ! Gourmandise garantie à prix tout doux !

Pré-commande sur <https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-laiques-saint-maurice-de-beynost>

Date et lieu de l'événement : Samedi 1er avril de 8h00 à 12h00 - Place Charles De Gaulle, Saint-Maurice-de-Beynost.

(Livraison possible à domicile ou aux écoles)

Vente de pâtisseries orientales artisanales

Venez vous régaler de délicieuses pâtisseries orientales préparées par des mamans bénévoles. Le Sou tiendra un stand au marché !

Date et lieu de l'événement : Samedi 22 avril de 8h00 à 12h30 - Place Charles De Gaulle, Saint-Maurice-de-Beynost.

Vente de plants

Printemps rime avec Plants ! (bon de commande en papier libre)

En collaboration avec les Jardins de la Côtère, venez

découvrir des variétés de plants à planter dans votre jardin ou vos jardinières.

Fruits, légumes, herbes aromatiques ? Il y en aura pour toutes les envies !

Le Sou tiendra un stand au marché !

Date et lieu de l'événement : Samedi 22 avril de 8h00 à 12h00 - Place Charles De Gaulle, Saint-Maurice-de-Beynost.

MAI PRINTANIER

Grande brocante du Printemps

Le Printemps est bien là, place au grand rangement ! Ne serait-ce pas l'occasion de faire de la place dans vos placards ?

Venez exposer ou dénicher de bonnes affaires à la grande brocante du Sou des écoles !

Date et lieu de l'événement : Samedi 6 et dimanche 7 mai de 7h30 à 16h30 - Salle des fêtes de Saint-Maurice-de-Beynost.

Tarif exposant : 8 € en extérieur ou 10 € en intérieur table 1,80m + chaise (réservez votre table par mail à sousmb@free.fr avec nom, prénom, adresse, télé-



ARTEMIS

ARTE' FAMILLES ET ADULTES

Matinée santé : mercredi 7 juin de 9h30 à 12h sur l'esplanade d'Artémis : « Cuisiner, manger... » : venez partager et échanger autour d'activités conviviales.

Forum parents-enfants en mai. Merci pour les idées que vous nous avez transmises lors des cafés des parents devant l'école. Les partenaires petite enfance/famille vous invitent au forum parents-enfants. Au programme : plein d'activités (jeux, activités physiques, ...). Date et lieu : à venir, informez-vous auprès des partenaires (Artémis, Relais petite enfance, crèche, école maternelle, Centre de loisir de la commune, association du Sou des écoles).

Ateliers « Bien vivre sa retraite » : pour les jeunes retraités et futurs retraités (à partir de 55 ans), Artémis et les caisses de retraite vous proposent 3 ateliers les jeudis matin : 22 juin, 29 juin et 6 juillet. Inscription auprès d'Artémis.

ARTE' JEUNES 11/17 ANS

Nous recherchons de façon urgente des bénévoles pour le soutien scolaire. L'activité est à destination de tous les collégiens : le mardi de 17h30 à 19h et le mercredi de 14h à 15h, afin de bénéficier d'un espace de travail et d'un accompagnement sur vos devoirs et projets. Pour les élèves de CM1-CM2, cette aide aux devoirs est proposée le mardi de 17h à 18h.

Projets jeunes. Vous avez entre 14 et 17 ans, intégrez la dynamique chantier jeunes pour auto-financer vos projets.

Les prochains chantiers :

- du 11 au 14 avril, participez à l'entretien du Grand

phone, ou directement sur <https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-laiques-saint-maurice-de-beynost>

Tarif entrée brocante : 1 €



Parc de Miribel Jonage ;
- le 28 avril, tous en cuisine pour la préparation du repas de l'avant spectacle de François Mallet.
Nombre de places limitées !

SPECTACLE ARTEMIS

Vendredi 28 avril à 20h30, Café-théâtre avec François Mallet.

Pour clôturer la saison d'ARTEMIS, nous vous proposons le spectacle « Heureux soient les fêlés plein d'énergie, d'autodérision, de moments de vie émouvants, de folie et de joie ».

Vous avez la possibilité pour les spectacles ARTEMIS de vous restaurer grâce à nos

projets jeunes ou d'avoir du baby-sitting en réservant vos places une semaine avant pour en bénéficier, sinon rendez-vous à 20h30 pour assister au spectacle.

Adhérents + 18 ans : 11 € ou 15 € non adhérents et - de 18 ans 7 € (inscription à l'accueil ARTEMIS).

Dimanche Loisirs : Dimanche 2 avril à 15h : Venez chanter « les chansons de Michel Fugain », avec l'Académie de Musique et de Danse. Inscription souhaitée auprès d'Artémis.

Temps musical intergénérationnel « Musique antillaise » : Jeudi 1er juin à partir de 16h30 : groupe de musique, danse en ligne, goûter ...



AIDE INFORMATIQUE



Artémis propose chaque mois des ateliers informatiques. Ouverts à tous, nous vous proposons une partie collective d'informations générales et une partie de conseils personnalisés. Vous pouvez apporter votre matériel informatique (ordinateurs, tablettes, téléphones portables).



Retrouvez ARTEMIS sur <https://artemis-smb.fr/> ou en suivant notre page Facebook ou Instagram
mardi, jeudi, vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
Mercredi 10h à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Samedi 9h00/12h00
Mail : accueil@artemis-smb.fr
Téléphone : 04 78 55 13 90

CLUB AMITIE LOISIRS : NOUVELLE EQUIPE, NOUVELLES IDEES !



De gauche à droite : M. TERRIER, G. CHAMBEFORT, A. GOUBET, D. EYRAUD, D. GREAU

À la suite de l'Assemblée Générale du club Amitié Loisirs du 23 janvier 2023 et du conseil d'administration du 8 février 2023, un nouveau bureau a été élu. En voici la composition : Annie Goubet, présidente, Martine Terrier, vice-présidente, Géraldine Chambeftort, trésorière, Danièle Gréau, trésorière adjointe et Dominique Eyraud, secrétaire.

Le 21 février dernier, 44 adhérents du club Amitié Loisirs sont venus faire leur Carnaval autour d'un bon couscous, suivi des bugnes traditionnelles faites maison. Le déguisement était de mise, l'ambiance festive (tout le monde a chanté), et le prix du meilleur déguisement (panier garni) fut remis à Claudine Barrot, le 2ème prix à Claudette Ravaux, et le 3ème prix à Jeannette Venturini.

L'après-midi du 3 mars, une trentaine d'adhérents s'est

réunie pour la fête des grands-mères. Nos adhérentes présentes ont reçu un masque pour le visage (et les 2 messieurs présents une crème pour les mains) en guise de petit cadeau ! Buffet de gâteaux, gourmandises, meringues et autres, accompagnés de cidre et de jus de fruits divers, ont fait la joie de tous. On a chanté à tue-tête, puis joué à un quizz dont les 3 meilleurs réponses furent récompensées par de jolis lots. On a fini l'après-midi en dansant !

Vous êtes retraité(e)s, ou pas, venez donc nous rejoindre pour un moment de convivialité, de partage, ou juste pour prendre un café ! Venez vous renseigner sur notre programme, de nombreux repas (dansant ou pas), d'après-midi à thèmes (chansons, danses, ...), de sorties (croisière restaurant sur le Rhône, entre autres) vous attendent. Venez jouer aux cartes ou aux jeux de société, participer à nos ateliers loisirs créatifs, à nos

AMD, DEMANDEZ LE PROGRAMME



L'Académie de Musique et de Danse de la CCMP vous propose pour les 2 prochains mois la programmation suivante :
AVRIL

- **Samedi 1er avril** à 17h, Théâtre Allégo : « CellObel Dance », concert des classes de cordes et de danse de l'AMD autour des chansons d'Agnès Obel.

- **Dimanche 2 avril** à 15h, Artémis : « Dimanche loisirs » spécial Michel Fugain.

MAI

- **Vendredi 5 mai** à 19h, Auditorium de l'AMD : « Comme ça nous chante », avec les élèves de la classe de chant musiques actuelles de l'AMD.

- **Samedi 6 mai** à 19h, Théâtre Allégo : « All That Swing », soirée swing des années 50 par les élèves de l'AMD.

- **Samedi 13 mai** à 20h30 et dimanche 14 mai à 14h et 16h30, Théâtre Allégo : spectacle des classes de danse de l'AMD.

ateliers culinaires, à nos séances « bien-être », ... pour seulement 22 euros l'inscription à l'année !

Des infos ? Appelez Annie au 06 74 61 99 89.



OLYMPIQUE BOULE

Une 3ème finale et une 3ème montée consécutive pour l'équipe masculine de l'OBSM ! Les boulistes ont parfaitement géré leur saison.

En effet, ils ont terminé premier de leur poule de nationale 2, ont gagné le quart de finale contre Champsaur (05), assurant ainsi la montée en nationale 1. La demi-finale les voyait affronter Pont de Claix (38) sur 2 matches où le niveau de jeu était très élevé. Le suspense a tenu les nombreux spectateurs en haleine, jusqu'à la dernière boule synonyme de victoire pour nos Mauriciens (50/49) qui obtiennent ainsi leur billet pour la finale à Limoges. 3ème finale en 3 saisons, voilà un bel exploit pour ces joueurs.

4 jeunes de moins de 20 ans dans cette équipe, mélangés à des quadras et des quinquas, une bonne humeur partagée par tous, l'entraînement, la constance : 7 joueurs participeront à leur 3ème finale consécutive, c'est peut-être la recette de la réussite de cette équipe !



AIN SUD FOOT

Le club d'AIN SUD, partenaire de l'Olympique Lyonnais, a profité d'une pause dans le calendrier sportif pour recevoir les équipes U8 et U9 de l'OL, le samedi 4 Mars dernier au stade du forum des sports de Saint-Maurice-de-Beynost. Deux belles oppositions à 5 pour les U8 et à 8 pour les U9 et une belle matinée sous le signe du beau jeu. Les inscriptions pour la saison 2023/2024 pour les enfants nés en 2015, 2016, 2017 et 2018 auront lieu début juin 2023. De plus, le club d'Ain Sud organise du lundi 17 au 21 Avril 2023 un stage multi activités ouvert aux licenciés du club et aux non licenciés pour les enfants nés de 2012 à 2016. Prix : 165 € comprenant les activités, le repas du midi et le goûter. Renseignements auprès de M. Franck GRAVA au 06 59 23 28 64.



AGENDA

Jeu. 6 avr. 19h	Municipalité Conseil municipal	Sam. 29 avr. 18h	CLARA Fête des oeillets
Sam. 8 avr. Dim. 9 avr.	O.B.S.M. Grand prix	Sam. 6 mai Dim. 7 mai	Sou des écoles Brocante
Sam. 15 avr. 8h-18h	La Mauricienne Répétition publique d'orchestre	Lun. 8 mai 9h45	Municipalité Commémoration de l'Armistice de 1945
Sam. 15 avr. Dim. 16 avr.	P.M.C. Championnat de l'Ain	Sam. 13 mai 8h-18h	La Mauricienne Répétition publique d'orchestre
Dim. 23 avr. 8h-17h	Caisses à Savon Courses et entrainements	Mar. 23 mai 12h	Croix Rouge Repas partagé (à confirmer)
Mar. 23 avr. 12h	Croix Rouge Repas partagé	Sam. 3 Juin Matinée	CCMP Fou de troc
Ven. 28 avr. 20h30	ARTEMIS Café théâtre		

ETAT CIVIL

Naissances	
10/02	Leya REA
10/02	Chiara REA
10/02	Nina REA
13/02	Mizab HASSAN KOURTALA
Décès	
01/01	Michel LEVACHER
09/01	Sala COURTOIS
12/01	Joséphine DONIGUIAN Vve GOSTANIAN
29/01	Georges SIMON
29/01	Irène FETAZ
03/02	Marc JADOT
06/02	Maria TABARY
02/03	Adèle VIZCAINO Vve RAMOS
02/03	Edmond RICHARD
04/03	Boudjemaa ABBAS
13/03	Salvatore VITELLARO
Mariage	
11/02	Mohamed MAOUANAA et Estelle CLEMENT

VIDEO-VERBALISATION

Adopté en conseil municipal le 30 juin 2022, le dispositif de vidéo-verbalisation est entré en vigueur sur notre commune depuis le 1er mars 2023.

Ce dispositif a pour but à la fois de réduire les incivilités routières et d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons. Ainsi, la police municipale, grâce à des caméras pilotées à distance et réparties sur l'ensemble de la commune, peut d'ores et déjà verbaliser les infractions suivantes :

- toutes infractions relatives aux règles de stationnement (de 17 € à 135 €) ;
- le non-port de la ceinture de sécurité (135 € + 3 points) ;
- l'usage du téléphone tenu en main (135 € + 3 points) ;
- le non-port du casque (135 € + 3 points) ;
- l'usage des voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules - voie de bus, voie verte, aire piétonne,... - (135 €) ;
- la circulation en sens interdit (135 € + 4 points) ;
- le non-respect de la priorité de passage à l'égard des piétons (135 €) ;
- le chevauchement des lignes continues (135 € + 1 point) ;
- le non-respect d'un feu rouge (135 € + 4 points) ;
- le non-respect d'un feu orange (135 €) ;
- le non-respect d'un stop (135 € + 4 points) ;
- le dépassement par la droite (135 € + 3 points) ;
- le franchissement des lignes continues (135 € + 3 points). A bon entendre ...



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, Jeudi	Mardi, Mercredi, Vendredi
8h30 - 12h	8h30 - 12h
14h - 18h30	



LES ECHOS DE SAINT MAURICE : Journal municipal de Saint-Maurice-de-Beynost

- ⊙ Directeur de la publication : P. GOUBET
- ⊙ Ont participé à la rédaction : La commission Information-Communication, les équipes du Sou des écoles, d'ARTEMIS, du Club Amitié Loisirs, de l'AMD, de l'O.B.S.M. et d'Ain Sud Foot de l'AMD, du Sou des écoles et de l'OBSM
- ⊙ Mise en page : S. JUBAN
- ⊙ Edition : Mairie, avenue du Mas Rolland
- ⊙ Impression : Hurrah Luna
- ⊙ Distribution : Equipe municipale de bénévoles

MAIRIE DE SAINT MAURICE DE BEYNOST : avenue du Mas Rolland

⊙ Tél : 04 78 55 14 08

⊙ Email : mairie@saint-maurice-de-beynost.fr - ⊙ Site : www.saint-maurice-de-beynost.fr

Adresse de la déchetterie :
Z.I de la Tuillière à Miribel.

Horaires du 1er avr. au 31 oct.

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 11h45 de 14h à 18h45
Samedi :
de 8h à 18h45 sans interruption